

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1586

présenté par  
M. Bazin

à l'amendement n° 1437 (Rect) de M. Touraine

-----

**ARTICLE 2**

Au dix-neuvième alinéa, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« à finalité thérapeutique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser que toutes ces dispositions sont prises avec une finalité thérapeutique.